

Pris en application du Règlement Général de Police de la Navigation et
du Règlement Particulier de Police de la Navigation E-2015-59 du 30 mars 2015

Cahors, le

LOT AMONT

Section de voie : LUZECH – LARNAGOL

EFFONDREMENT DE BERGE, CANAL DE NAVIGATION DE SAINT-GÉRY

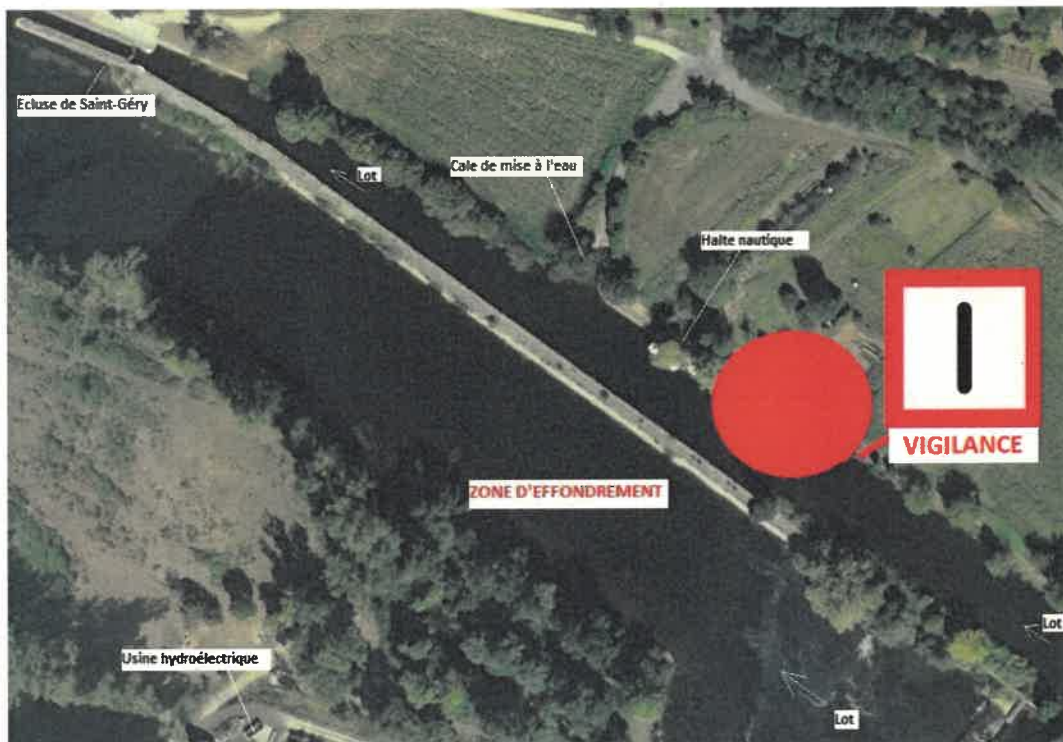
DDT46 / 2021 / n° 02

Suite à l'effondrement de berge en rive droite du Lot, entre les PK 188+150 et 188+200, en amont de l'écluse de Saint-Géry sur la commune de Saint-Géry-Vers ;

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU LOT
chargé de la police de la navigation

DEMANDE

**AUX USAGERS DE LA RIVIÈRE LOT
D'OBSERVER LA PLUS GRANDE VIGILANCE
ET DE REDUIRE LEUR VITESSE A L'APPROCHE DE CE SECTEUR
AFIN D'ÉVITER LES REMOUS
(un panneau B8 rappelle la vigilance à observer)**



En cas de besoin, les services à contacter sont les suivants :

- **Service navigation du Département du Lot :**
le numéro d'astreinte est affiché aux écluses,
- **Direction Départementale des Territoires du Lot**
Service Eau, Forêt Environnement
Police de la navigation
Tel : 05 65 23 60 60

Date limite de l'avis à la batellerie: Jusqu'à nouvel ordre

SIGNATURE

L'Adjoint au Chef du Service
Eau, Forêt, Environnement

Bernard DE CASTELJAU